

Comité Social Territorial

Consultation par mail

Rapport pour avis

Objet : Comité de Loisirs et Activités des Hauts-de-France (CLEA HDF) – Structure associative à l'échelle des Hauts-de-France

Contexte :

La politique d'action sociale de la Région Hauts de France repose sur :

- l'adhésion à un organisme de portée nationale : le Comité National d'Action Sociale (le CNAS) ;
- le financement de structures associatives régionales offrant des actions centrées sur la convivialité ;
- Des prestations versées par la collectivité à savoir :
 - les titres restaurants
 - l'allocation de garde « jeunes enfants »,
 - la participation de la Région aux conventions relatives à la Protection Sociale Complémentaire (santé et prévoyance) et une aide complémentaire lors d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
 - le chèque cadeau de fin d'année pour les enfants de 11 à 16 ans

Nouvelle Association :

Une nouvelle structure associative à l'échelle des Hauts-de-France, le Comité de Loisirs et Activités des Hauts-de-France (CLEA HDF) a été créée au 1^{er} janvier 2023.

Elle est formée à l'initiative du personnel de la Région Hauts-de-France. Il s'agit d'une association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Cette association, en complément des autres associations locales, du Comité National d'Action Sociale (CNAS) et des prestations versées par l'institution régionale, a pour mission de créer du lien entre les agents et de favoriser une culture commune.

CLEA HDF permettra à l'échelle des Hauts-de-France de proposer des actions centrées sur la convivialité et le développement d'appartenance à une même collectivité.

Elle aura pour objet de proposer des actions et des animations socioculturelles au bénéfice du personnel de la Région Hauts-de-France et de leurs ayants droit.

Il s'agit :

- des agents dont la résidence administrative est située dans le ressort de la Région Hauts-de-France et de leurs ayants droit.
- des agents dont la résidence est extraterritoriale mais dépendant d'une direction de l'organigramme des services de la Région Hauts-de-France et leurs ayants droit.

Il s'agit des Agents contractuels, Agents titulaires et stagiaires de la collectivité, Agents détachés, Agents temporaires et apprentis rémunérés par la Région Hauts-de-France ainsi que les ayants – droits directs mentionnés sur le bulletin d'adhésion de l'adhérent à savoir :

- le conjoint marié ou pacsé,
- les enfants de l'adhérent et les enfants à charge du conjoint marié ou pacsé, jusqu'à l'âge de 18 ans (année civile) et enfants qui suivent des études supérieures jusqu'à 25 ans (année civile), sur présentation d'un certificat de scolarité

Mais également les ayants – droits rattachés, sont ainsi considérés comme « ayant – droits rattachés », les enfants du foyer autres que ceux de l'adhérent. L'inscription de ces enfants se fera sur présentation du livret de famille du conjoint accompagné d'une feuille d'imposition ou de non – imposition indiquant la communauté de vie des deux personnes et indiquant le nombre de parts fiscales du foyer. Ils bénéficieront des mêmes prestations que les ayants – droits directs.

Concernant les personnes en situation d'handicap, les mêmes dispositions seront appliquées pour les accompagnants de personnes en situation de handicap (aidants)

Les actions et animations s'inscriront dans :

- une dimension solidaire et citoyenne,
- une dimension participative, coopérative et d'éducation populaire favorisant le sentiment d'appartenance à une même collectivité territoriale,
- une dimension de développement durable.

Ces actions et animations viseront à développer le lien entre les agents de la Région Hauts-de-France quels que soient leurs statuts, leurs lieux de travail et d'habitation en proposant des activités ouvertes et rendues accessibles à tous par l'application de mesures d'équité. Celles-ci se traduiront par la politique de quotients familiaux, de maillage des territoires via le ramassage par autocar et de priorisation en fonction de l'historique des agents pour des activités similaires.

Le siège social de l'association est fixé à Amiens au 15 Mail Albert 1^{er}.

Un programme d'activités pour l'année 2023 pour développer a été adressé par CLEA HDF proposant une offre multiple d'activités dans de nombreux domaines (loisirs, sportifs et culturels) pour tous les membres du personnel de la Région Hauts-de-France qui adhèrent annuellement et à titre gracieux aux statuts de l'association et sont à jour de leur adhésion.

Proposition :

Une enveloppe à hauteur de **1 000 000 €** a ainsi été budgétée pour l'année 2023 pour permettre de développer des actions et des animations socioculturelles par CLEA HDF au bénéfice du personnel de la Région Hauts-de-France et de leurs ayants droit.

La Région accorde une contribution annuelle en nature, valorisée pour un montant de **14 539,70 € HT HC** par la mise à disposition, à titre gratuit de locaux équipés et de deux lieux de stockage et d'une place de parking sur le site de Lille, sis :

- 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens pour une superficie de 41 m², pour un montant évalué à **6 355 € HT HC** par an et d'un local de stockage de 23 m² situé à St Leu (local 16SS08) pour un montant évalué à **2070 € HT HC**
- 151 boulevard Hoover à Lille pour une superficie de 22,54 m² (R+1) (local 1SW01-03) + une place de parking pour un montant évalué à **4 843,70 € HT HC** par an et d'un local de stockage de 15 m² pour un montant évalué à **1 271 € HT HC**